



COMITÉ RÉGIONAL D'ÉQUITATION  
NOUVELLE-CALÉDONIE

COMITE REGIONAL D'EQUITATION DE NOUVELLE CALEDONIE

MAISON DU SPORT 24 rue Duquesne- BP25- 98845 Nouméa Cedex

(687) 26 27 70 – mail : [equitation@lagoon.nc](mailto:equitation@lagoon.nc) –www.crenc.nc –Ridet : n° 675173.0001

## PROCES VERBAL

Réunion du CRE-NC avec commission tourisme équestre du 7 Juin 2023

Aux paillottes de la Ouenghi

Les membres de la commission Tourisme équestre se sont réunis, sur convocation du Président, Monsieur Vincent FARDEAU à 16h30 aux paillottes de la Ouenghi

### **Mesdames et Messieurs, membres du bureau présents :**

Vincent FARDEAU  
Céline LASBLEIZ

### **Mesdames et Messieurs, membres du commission tourisme équestre présents :**

Odon VANHALLE, président de la commission  
Marion ARESKY  
Daniel GUYPY

### **Mesdames et Messieurs, invités présents :**

Yann BOUVERNE, directeur du CISE  
Philippe GUICHARD, directeur du conseil du cheval

Le Président ouvre la séance à 16h40.

### **Ordre du jour :**

- \*Point sur formation dans le domaine du tourisme équestre en NC
- \*Questions diverses

Mr Vincent FARDEAU rappelle les fondamentaux de fonctionnement des commissions du CRE-NC.

La Commission du Tourisme Equestre est force de proposition mais pas décisionnaire.  
Un membre élu du CRE fait partie de droit de la CTE et c'est Mme Céline LASBLEIZ.

Le président du CRE a demandé au directeur du CISE d'être présent et également au directeur du conseil du cheval.

Ils ont tous les 2 fait une analyse des différents types de formation dans le domaine du tourisme équestre (voir annexe 1) Le document est étudié par les personnes présentes.

La CTE souhaite relancer la formation pour relancer le Tourisme Equestre donc le CISE étant déjà un centre de formation existant et expérimenté semble être un acteur de référence pour aider le CRENC et la CTE.

Mr BOUVERNE fait part aux membres présents du fait que le gouvernement va étudier la réforme de la loi de 1978 relative au sport. Cette loi devrait permettre, en plus des personnes titulaires de diplôme d'état, aux personnes détenant une certification qualifiant métropolitaine ou d'un diplôme d'encadrant d'une fédération, d'exercer en NC contre rémunération.

Le CRENC va travailler sur la mise en place d'un :

- BPJEPS activités équestre option TE
- TFP accompagnateur de TE

Pour ce qui est de l'ASE, c'est du ressort de l'ADFFPC.

Ensuite la CTE fera une proposition sur souhait en matière de formation à ouvrir en Nouvelle-Calédonie. Un recensement des éventuels candidats devra également être fait pour attester de la faisabilité du projet.

La séance est levée à 18 h 30

Vincent FARDEAU  
Président

Céline LASBLEIZ  
Secrétaire Générale

### ANNEXE 1

Tableau d'analyse et d'opportunité des formations professionnelles équitation en Nouvelle Calédonie

*ASE*

Choix Proposé	CC Accompagnateur Sortie Équestre	CC Guide Randonnée Équestre	BPJEPS Activités Equestres option Tourisme équestre	CQP EAE- <i>Organisateur Randonnée Équestre</i>	TFP Accompagnateur Tourisme Équestre
Raisons	NON Pas d'autonomie de plus d'1 journée. Niveaux prérequis et d'équitation élevé pour le public ciblé	NON Niveaux prérequis et d'équitation élevé pour le public ciblé	OUI Candidatures assurées	NON Loi NC ne le permet pas	OUI Candidatures assurées mais prérequis à « négocier » avec la FFE
« Assurable » localement	OUI	NON	OUI	OUI	OUI
Prérequis entrée en formation	<u>Test physique d'endurance</u> : Hommes 1600m/12' Femmes 1400m/12' <b>Galop 4</b> CNJ B3 vierge SST à obtenir en cours de formation	Base de bureautique et Internet Anglais niveau A2 (Bac) <u>Test physique d'endurance</u> : Hommes 1600m/12' Femmes 1400m/12' <b>Galop 4</b> CNJ B3 vierge	<u>Tests d'Exigences Préalables</u> Test A : maîtrise en extérieur et en terrain varié, niveau Club 2 Test B technique : sur le plat / saut d'obstacles / travail à pied PSC1 ou AFPS ou PSE 1 ou PSE 2 ou SST <b>Galop 7</b> en fin de formation	18 ans révolus Être titulaire au minimum de la Capacités Équestres Professionnelles <b>CEP 2</b> mention tourisme équestre. PSC1 Depuis Janvier 2019, la CPNE n'accepte plus le SST comme équivalent du PSC1.	18 ans révolus PSC1 ou AFPS <b>Galop 6</b> Totaliser 7 jours de randonnée attestés par un établissement adhérent à la FFE ou titulaire du Brevet fédéral de randonneur d'argent <u>Tests d'Exigences Préalables</u> Test technique à cheval : parcours en terrain varié 0,8 à 2 km

*Pas assurable en NC*